

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal, QC H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283; coalition@cqct.qc.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le jeudi 28 décembre 2000

LA CRIMINALISATION DE LA POSSESSION DU TABAC CHEZ LES JEUNES : LA COALITION DÉNONCE LA PLUS RÉCENTE PROPOSITION DE L'INDUSTRIE

Un document interne de l'industrie (BAT, propriétaire d'Imperial Tobacco) récemment découvert parle de faire compétition aux produits défendus comme le cannabis et la cocaïne à l'aide d'une image du tabac qui est séduisante auprès des jeunes 'qui veulent protester'.

Montréal — La *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* dénonce publiquement le concept qui a dernièrement fait l'objet de plusieurs déclarations de l'industrie du tabac : la criminalisation de la possession et de l'usage du tabac chez les mineurs en tant que solution au problème du tabagisme chez les jeunes. (Au cours des dernières semaines, le président d'Imperial Tobacco, monsieur Robert Bexon, a fait plusieurs déclarations publiques demandant l'interdiction de la possession du tabac pour les mineurs. Réf. : <http://www.southam.com/lesoleildequebec/newsnow/cpfs/Sante/001211/H121117U.html>)

« *C'est le plus récent artifice de relations publiques de l'industrie du tabac* », dit Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition. « *Cela permet à l'industrie de 'démontrer' qu'elle s'oppose au tabagisme chez les jeunes pendant qu'elle continue ses pratiques honteuses de recrutement de nouveaux jeunes fumeurs. En effet, l'industrie poursuit toujours ses campagnes publicitaires utilisant des images attrayantes pour les jeunes, comme les sports extrêmes, les beaux mannequins et les slogans provocateurs.*

« *Les documents internes des multinationales de tabac démontrent que si l'industrie favorise des mesures restrictives ou des campagnes visant les jeunes, c'est parce que ces dernières sont généralement inefficaces et même contre-productives.* »

Pour démontrer cette stratégie, la Coalition cite un document en particulier qu'elle a récemment découvert : provenant de la multinationale BAT, propriétaire d'Imperial Tobacco, le document place le tabac en compétition avec d'autres substances illégales, comme le cannabis et la cocaïne, et parle de trouver une image qui séduira 'cette part du marché', c'est-à-dire les jeunes qui veulent 'protester'.

EXTRAIT :

British American Tobacco documents at the Minnesota Depository:

"Structured Creativity Group Presentation, D.E. Creighton, 1980s, BAT (File no. G2108) 102690336 - 350.

Brainstorming over future of tobacco industry. [...])

"We therefore have to compete to increase our market share using every trick that we know."
"Competition with Cannabis, glue sniffing and possibly hard drugs heroin and cocaine. We must find a way to appeal to the young who want to protest so that the product image and the product will satisfy this part of the market."

En effet, la criminalisation du tabac renforce le marketing des produits du tabac, qui cherche à positionner le tabac auprès des jeunes comme un rite de passage symbolique vers le monde des adultes. « *L'interdiction pour les jeunes renforce la notion que le tabac est 'réservé aux adultes.'* *Le seul message qu'une telle loi envoie aux jeunes ? 'Vous ne pouvez pas fumer parce que vous n'êtes pas assez grand!'* », explique monsieur Gauvin.

« *L'interdiction du tabac pour les mineurs risque de rendre le tabac encore plus attrayant pour ceux qui sont justement susceptibles de commencer à fumer : les adolescents qui cherchent à se rebeller contre l'autorité.* »

Aucun des organismes de lutte contre le tabagisme parmi les plus respectés dans le monde, dont l'Organisation mondiale de la santé, le Bureau du Directeur général de la Santé publique des États-Unis (*US Surgeon General*) et le Centre du contrôle de la maladie et de la prévention des États-Unis (*US Center for Disease Control and Prevention*), n'appuie cette mesure.

Transférer le blâme sur les jeunes

Selon la Coalition, c'est une position qui favorise grandement les intérêts de l'industrie du tabac, car elle transfère le blâme sur les jeunes. « *Elle rend les enfants et les adolescents responsables du problème* », dit monsieur Gauvin. « *Ce que l'industrie fait, en réalité, c'est blâmer les victimes. Elle veut rendre coupables les enfants et les adolescents qui sont tombés dans son propre piège — piège qui est engendré par des campagnes de marketing sophistiquées et maintenu par la dépendance à la nicotine, la substance la plus choyée par l'industrie.* »

« *De plus, cela détourne l'attention de la responsabilité des détaillants face à l'interdiction de la vente aux mineurs.* » Le tiers des détaillants québécois continuent à vendre illégalement du tabac aux mineurs¹ malgré la loi fédérale en vigueur depuis 1994. Cela représente environ 8 millions \$ en profits annuels pour les détaillants.

La criminalisation de la possession est une mesure inefficace

« *De toute façon, une telle mesure est inefficace et irréaliste* », ajoute monsieur Gauvin. « *Cela n'a pas marché dans le passé et cela ne marchera pas dans le futur. La possession du tabac par les jeunes de moins de 16 ans a été illégale entre 1908-1993. Au cours de ces années, le taux de tabagisme chez les mineurs a fluctué indépendamment de la loi, atteignant plus de 50% en 1974². Si l'interdiction n'a pas été efficace dans le passé, pourquoi le serait-elle aujourd'hui?* »

Du point de vue économique et dans la perspective de l'application de la loi, cela n'a également aucun sens. « *Il n'y aura jamais assez de policiers ou d'inspecteurs pour faire respecter une telle mesure. Les ressources de surveillance sont déjà insuffisantes pour contrôler la vente illégale aux mineurs par les détaillants* ». Il y a bien plus de jeunes qui fument (plusieurs centaines de milliers au Canada) que de points de vente (environ 40 000³).

L'industrie justifie cette mesure par des affirmations comme « *il est inacceptable qu'il soit légal pour un enfant de posséder ou de consommer du tabac* »⁴ ou « *le choix de fumer est un choix qui devrait être fait par les adultes seulement* »⁵. Selon la Coalition, l'industrie peut se permettre de faire ce type de déclarations car elles sous-entendent des messages pro-tabac comme « *fumer est socialement acceptable si on a 18 ans* », « *les millions qui fument actuellement ne constituent pas un problème* » et « *les fumeurs fument parce qu'ils aiment fumer et non pas par dépendance à la nicotine* ».

« *Si l'industrie du tabac était réellement contre l'adoption du tabagisme par les jeunes, elle cesserait de faire la promotion des cigarettes liée à des styles de vies populaires auprès des jeunes. Si l'industrie du tabac était réellement contre l'adoption du tabagisme par les jeunes, elle cesserait ses campagnes de pression pour bloquer toute hausse de taxes, pour empêcher de meilleurs avertissements sur les paquets de cigarettes et pour affaiblir les restrictions sur la commandite de tabac* », conclut monsieur Gauvin.

Contacteur : Louis Gauvin, Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, téléavertisseur : 514-361-7046

¹ "Measurement of Retailer Compliance With Respect to the Tobacco Act & Provincial Sales-to-Minors Legislation", AC Nielsen, décembre 1999

² "Smoking in Canada: Percentage of Canadians who smoke (on either or occasional basis), federal surveys, 1965-1999", Médecins pour un Canada sans fumée, 2000

³ Source: Imperial Tobacco Declaration, Imperial Tobacco Ltd. vs. Attorney General of Canada, document no. 500-05-031332-974.

⁴ Robert Bexon, Imperial Tobacco, Communiqué de presse, 11 décembre 2000

⁵ "Notre position: Position d'Imperial Tobacco sur le dossier du tabac" (pamphlet), 1999

